

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dix-huitième session

Genève, 31 octobre – 4 novembre 2016

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI SUR LES DÉCISIONS CONCERNANT LE CDIP

Document établi par le Secrétariat

1. À sa dix-septième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) avait prié l'Assemblée générale de l'OMPI de l'autoriser à poursuivre les discussions sur la "mise en œuvre du mandat du CDIP" et la "mise en œuvre des mécanismes de coordination" à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions et à en rendre compte et à faire des recommandations sur ces deux questions à l'Assemblée générale en 2017.
2. À sa quarante-huitième session tenue du 3 au 11 octobre 2016, l'Assemblée générale de l'OMPI, lors de l'examen de la Décision sur les questions concernant le CDIP (document WO/GA/48/8), a approuvé la demande susmentionnée du comité.
3. Il convient de rappeler que, en réponse à de précédentes demandes du CDIP, l'Assemblée générale de l'OMPI, à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions tenues en septembre 2014 et octobre 2015 respectivement, avait approuvé la poursuite des discussions sur ces deux questions, comme il ressort des documents CDIP/14/11 et CDIP/16/9.
4. *Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) est invité à prendre note de la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-huitième session.*

[Fin du document]